



**COMPTE-RENDU DÉFINITIF
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019**

Le mercredi 18 septembre 2019 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le jeudi 12 septembre 2019 par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, AMORY, Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHICHE, DAGNAUD, DAOUA-KOUADIO, Mmes FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, GAUTREAU, HOLLARD, JEMNI, M. JOMIER, KONÉ, MM. LAPEYRE, LERT, MADEC, Mmes MERZI, MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, Mmes RICHARD, SOLANS, MM. THÉBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

Mme GUY à Mme MERZI, Mme MALAI à M. LERT

Absent-e-s excusé-e-s :

M. CHERFA, Mme DAREAU, M. GAU, GIANNESINI, GRAPIN-DAGORNO, JOURNO, KOCH, LANIESSE, MABILEAU, ONGHENA, PENINIOU, POUDIOT.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour assister aux débats. L'occasion de rappeler qu'il a été décidé de réunir dorénavant le Conseil d'arrondissement dans la Salle des fêtes, qui a l'avantage de pouvoir accueillir le public dans de bonnes conditions.

Il est signalé la création d'un groupe supplémentaire de la majorité municipale, Génération.s, qui rassemble deux élus.

L'ordre du jour de ce Conseil de rentrée est riche, montrant que l'action municipale reste vaillante et active sur de multiples fronts. Il s'agit de rester concentré sur le mandat confié en 2014, jusqu'à la fin. Avant d'aborder la première délibération, la tradition de ce Conseil pour la séance de septembre veut que les élus chargés des affaires scolaires présentent une communication sur la rentrée (un document non soumis au vote).

M. JOMIER est sorti au point 3 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté les points 4, 5 et 6.

Mme FUCHS est entrée au point 9 de l'ordre du jour, elle n'a donc pas voté les points 1 à 8.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192019028 Désignation de la secrétaire de séance.

M. DAGNAUD propose à Mme GAILLAINNE, benjamine des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme GAILLAINNE accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192019029 Adoption du compte rendu de la séance du 25 juin 2019

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

3. Communications relatives à la rentrée scolaire 2019-2020 dans les écoles et collèges du 19^e (Sans vote)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MERZI, M. LERT

[Sortie de M. JOMIER]

Mme MERZI présente la communication, que les conseillers ont dans une version étoffée devant eux. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires (Éducation Nationale, Ville de Paris, Mairie d'arrondissement), la rentrée scolaire a été plutôt sereine dans les 74 écoles accueillant cette année près de 12 500 élèves, un chiffre en légère baisse, mais significatif pour l'arrondissement. Cette rentrée s'est déroulée après un été animé, que ce soit la réussite indéniable des centres de loisirs, qui ont accueilli chaque jour près de 2 500 élèves, ou l'ampleur des travaux réalisés dans les écoles. Il y a eu cet été 80 chantiers au total pour un montant de 5,3 millions d'euros. Les travaux allaient de l'embellissement à la rénovation, ou la réalisation des projets de budget participatif et les premières cours Oasis, pour créer ces îlots de fraîcheur dans plusieurs écoles (dont l'école maternelle Thionville, Ourcq, groupe scolaire Aubervilliers).

Le travail des équipes de la SLA et de la caisse du 19^e est salué, notamment leur engagement et la parfaite maîtrise d'un calendrier, d'un plan de charge sans précédent dans l'arrondissement. Plusieurs travaux ont été réalisés grâce au budget participatif, comme certains sanitaires, réfectoires et cours de récréation. La communauté scolaire s'est désormais parfaitement saisie de cet outil comme accélérateur de projets. Mme MERZI souligne alors que le vote du budget participatif 2019 est encore possible jusqu'au dimanche 22 septembre 2019.

Parmi les autres projets menés de cette rentrée scolaire, il y a l'installation de la pré-maîtrise de l'Opéra-Comique à l'école B de la rue de Tanger. M. Éric THÉBAULT est salué, car il proposera cette année un cursus artistique complet à destination des vingt-et-un CM1 et CM2 venus de tout Paris et du 19^e arrondissement. La démarche « Tous mobilisés » sera approfondie, et concerne cette année, après le 132 Aubervilliers, le groupe scolaire Colette Magny. Cette démarche innovante permet de construire, avec l'ensemble de la communauté éducative, un diagnostic et un plan d'action partagé, de mettre en mouvement cette communauté, et de donner des premiers résultats dans le groupe scolaire. Pour le 132 rue d'Aubervilliers, il y avait eu un investissement à hauteur de 890 000 €.

L'accent sera mis à nouveau cette année sur la restauration scolaire, aussi bien en matière de qualité, que d'éducation à l'alimentation, au goût et à la nutrition. Depuis ce printemps, un second repas végétarien hebdomadaire est proposé sur les écoles ; le 19^e arrondissement est le seul à le faire avec la Ville de Lille. C'est un choix de responsabilité environnementale, un choix utile pour lutter contre le gaspillage alimentaire, et favorable à la santé des enfants. Avec près de 14 000 repas servis par jour, cela va au-delà du geste individuel, et la masse technique peut créer un effet d'entraînement.

Par ailleurs, les taux de 56% de produits bio et 50% issus de l'alimentation durable sont atteints. Tout n'est pas parfait, mais il y a une avancée indéniable, guidée notamment par les conclusions de l'audit qualité voulu par le Maire, permettant de revoir certaines méthodes de fabrication pour obtenir un meilleur rendu gustatif. La Mairie mettra fin également, à l'échéance de janvier, à l'usage des plastiques dans les cantines.

L'expérimentation de distribution de goûters en école élémentaire sera prolongée, un vrai progrès, vécu comme tel par les familles et les enfants. C'est un outil concret pour lutter contre l'obésité infantile, pour l'égalité entre les enfants, et apaiser le climat scolaire. La Caisse des Écoles sera prochainement signataire d'une charte de lutte contre le gaspillage alimentaire, pour aller plus loin sur le sujet et faire évoluer le tri dans les écoles. Il est possible de produire moins de déchets, et de mieux les valoriser. Là aussi, les cantines peuvent prendre de l'avance. La santé environnementale des enfants parisiens est une préoccupation fondamentale pour la Mairie du 19^e et la Ville de Paris. C'est pourquoi l'action porte sur la qualité de l'air, et dans les assiettes. Permettre à toutes les familles de disposer d'une information sur la qualité de l'air respiré par leurs enfants est l'objectif poursuivi avec la pose récente de 150 capteurs de mesures, installés courant septembre dans - et devant - les cours de 40 établissements (petite enfance et scolaire). Une cartographie mise en ligne, accessible aux parents, est mise en place pour évaluer la pollution à l'abord des établissements scolaires.

La Ville de Paris ne cache rien, et, au contraire, dans un souci de transparence, rend encore plus accessibles les données sur la qualité de l'air fournies par l'Association de surveillance de la qualité de l'air. Ces dernières années, les écoles ont été placées en zone limitée à 30km/heure, et le stationnement y est interdit dans la majeure partie des établissements. Sauf impossibilité technique, chaque année, un bilan de la qualité de l'air respiré par les enfants sera réalisé et débattu dans chacun des conseils d'école, de crèche. La première adjointe Halima JEMNI est associée afin de réaliser un plan d'action école par école.

Quelques points sur cette rentrée des classes demeurent, il faut de l'attention, de la vigilance. Cette année, le dédoublement des classes est achevé dans les écoles REP. C'est une réforme qui a du sens et obtient des résultats. Mais les désaccords quant à ce dispositif ont toujours été écoutés, dans la mesure où il pourrait se faire au détriment des autres niveaux et d'autres écoles hors REP.

L'équipe municipale continuera de se mobiliser aussi contre les menaces de fermetures de classes. Le Maire et son adjointe ont toujours dit quelle était la ligne rouge : pas de classes surchargées dans le 19^e. Certaines décisions de fermetures ont été annulées avant les vacances d'été, d'autres repoussées, la vigilance reste de mise cette année.

Néanmoins, les nombreuses ouvertures de postes (sur le dédoublement des CE1) permettent de se réjouir, comme l'expérimentation souhaitée par la Mairie de dédoublement dans les grandes sections de maternelle, ou le développement de dispositifs inclusifs (unités d'enseignement autisme, classes ULIS). Tous les enfants du 19^e doivent pouvoir être accueillis. Nicolas Nordman est associé à ces dispositifs, ainsi que Tatiana POUDIOT, sur cette question de l'accueil de tous les enfants, surtout ceux en situation de handicap, notamment depuis le récent transfert de la gestion des AVS au rectorat, vers le collège.

L'École de la confiance a fortement mobilisé, la majorité municipale restera en alerte sur les inquiétudes et zones d'ombre de ce projet de loi. Construire une école de la confiance est fondamental, celle-ci doit inclure les questions de lutte contre la ségrégation et l'évitement scolaire.

Pour la 5^{ème} année, la Mairie (avec l'adjointe Mme Halima JEMNI) lancera le forum « En route vers l'école maternelle », un moment important pour inciter les familles à inscrire leurs enfants à l'école publique, en créant des passerelles entre petite enfance et école.

Cette ambition est portée chaque jour aux abords des écoles, avec M. Jérôme AMORY, dans le cadre de la sécurité.

Enfin, pour ne pas masquer une difficulté, la situation des ASEM doit être évoquée. L'année a été un peu difficile sur plusieurs écoles maternelles. Cet été, la DASCO a été alertée par la Mairie et le Maire, afin d'augmenter la dotation du nombre d'ASEM. Les efforts ont payé, et sept équivalents temps plein supplémentaires ont été obtenus, complétant la brigade de remplacement. En parallèle, avec les services de la Ville, une mission d'évaluation est engagée pour travailler sur la mission, le rôle et les limites des ASEM, et privilégier l'accueil des petites sections, comme dans certaines écoles maternelles.

M. DAGNAUD revient sur quelques points développés. Cet été, la Ville a investi 8,6 millions d'euros dans les écoles maternelles, élémentaires et collèges. 5,3 millions d'euros dans les écoles, et 3,3 millions d'euros dans les collèges. C'est un niveau record d'investissement dans le bâtimentaire, qui ressortit à la compétence et à la responsabilité de l'action municipale. C'est une nouvelle démonstration de l'attention et du soutien sans faille apportés à l'école publique, un bien commun qui a pour mission d'accompagner sur le chemin de la réussite tous les enfants qui naissent et grandissent dans le quartier. L'école publique est un outil majeur de réduction des inégalités. La sociologie, les statistiques sont ce qu'elles sont, mais c'est un levier, et la Ville est, et restera, à la hauteur de cet enjeu.

Présent le jour de la rentrée dans les écoles de la rue Compans et du Général Brunet, où les sanitaires ont été refaits, bataille menée avec les parents d'élève, le Maire a pu constater avec émotion la joie des enfants découvrant leurs nouveaux sanitaires. Un moment heureux confirmant que l'action a été utile.

Le processus de dédoublement des classes, initiative du gouvernement et de l'Éducation nationale, est presque achevé. L'arrondissement bénéficie du dispositif, puisque 30 des 39 écoles élémentaires ou polyvalentes bénéficient du dédoublement, un véritable « plus » en CP et en CE1 pour consolider les apprentissages fondamentaux. Cela a pu se traduire par la tentation de fermer des classes dans des écoles hors éducation prioritaire, accueillant aussi une grande diversité de situations sociales. Mais, dans aucune école de l'arrondissement, il n'y a de « ghettos de riches ». La Mairie a été aux côtés des enseignants, des parents d'élèves, pour refuser toute classe surchargée. Aujourd'hui, sans rien enjoliver de cette vérité contrastée, les élèves du 19^e bénéficient, à l'échelle de Paris et de la région parisienne, d'un taux d'encadrement à la hauteur des besoins de l'arrondissement. La Mairie a la volonté farouche d'accompagner chacun des enfants sur un parcours de réussite. La réussite doit être individuelle et collective. La réussite collective implique de se préparer à la révolution climatique en cours.

Avec la perspective durable de réchauffement climatique, il est nécessaire de transformer les cours d'écoles trop souvent exposées au soleil (bitumées, sans zone d'ombre ou végétation). À travers les cours Oasis, un travail est engagé, destiné à se généraliser. La révolution de ces nouvelles cours d'école est indispensable.

La qualité de l'air est aussi un sujet majeur, comme la sécurité routière. L'air respiré devant l'école est respiré partout dans la ville. Il faut se méfier d'approches trop compartimentées : quand l'air est pollué, il est pollué partout, dans le métro, à la maison, etc. Donc, il faut agir partout, avec une vision large, et ne renoncer à aucune ambition.

Traiter la globalité est le sens des actions engagées. La mise en place des capteurs permettra d'objectiver la situation, et donner à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens des outils de compréhension, de mesure du défi à relever. Il faut rester dans l'action, déterminé.

Communication sur les collèges

Mme MERZI précise que les élus présents ont la communication complète devant eux, et fait ainsi une présentation rapide en quelques mots, et chiffres.

5 000 collégiens ont fait leur rentrée dans les 13 collèges de l'arrondissement.

Il y a trois nouveaux principaux/ales, dans les établissements Pailleron, Georges Brassens et Suzanne Lacore.

Une diminution des DHG pèsera sur les élèves et enseignants. La Mairie du 19^e (Mme FUCHS et le Maire) avait été entendue en juin dernier, sur l'annulation par l'Académie des fermetures de classe prévues en 6^e et 5^e au collège Michelet, qui bénéficiera par ailleurs de la labellisation Cité Éducative.

Cette rentrée a été marquée par un investissement en travaux conséquent : 3,3 millions d'euros. Une série de travaux a pu ainsi être réalisée, comme la première cour au collège Guillaume Budé, adaptée aux nouveaux enjeux climatiques. L'actualité majeure de cette rentrée est la livraison du nouveau collège Claude Chappe, avec la fin de l'opération « démolition-reconstruction ». Un investissement de 18 millions d'euros pour un chantier de trois ans. Le collège est transformé, fonctionnel, propre, avec des espaces de travail plus confortables.

La rénovation des collèges est primordiale. Plusieurs projets déposés au budget participatif donnent à se réjouir. Le vote encore possible jusqu'à dimanche est rappelé.

Le premier trimestre sera rythmé par l'organisation des cérémonies de remise de diplôme du brevet, à près de mille lauréats de douze collèges de l'arrondissement, et de trois lycées pour des remises de diplôme de baccalauréat.

Les vacances de la Toussaint seront l'occasion de reconduire l'opération « Tous au collège, c'est les vacances », une expérimentation réussie aux dernières vacances de printemps. Il s'agit de l'accueil d'un centre de loisirs gratuit à destination des collégiens et collégiennes qui ne partent pas en vacances.

La conclusion porte sur la vigilance et l'engagement en faveur de la confiance accordée à l'école publique, ainsi que la mixité. La mise en place depuis l'année dernière de l'Observatoire de la mixité et de la lutte contre l'évitement scolaire a mis en lumière l'ampleur de la ségrégation scolaire à Paris et les conséquences de l'évitement scolaire. Dans le 19^e, au niveau du collège, près 40% des familles favorisées scolarisent leurs enfants dans le privé. La bataille à mener est donc l'attractivité des établissements du 19^e. La mise en place il y a trois ans du

secteur « multi-collèges » entre Bergson et Pailleron participe de cette volonté, et favorise concrètement une meilleure équité sociale dans les affectations à l'entrée en 6^e. L'action porte aussi sur le stage de 3^e, une première expérience vécue parfois par des collégiens comme de la discrimination. C'est pourquoi la Mairie diffuse, depuis l'année dernière, et reconduit, un guide à destination des élèves de 3^e, et un partenariat de bourse de stage est renouvelé avec 40 entreprises partenaires, ayant permis à plus de mille élèves de l'arrondissement de décrocher un stage.

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

4. 2019 DDCT 122 États spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

M. DAGNAUD précise pour les non-initiés que le triptyque de délibérations concerne le « budget de l'arrondissement », notamment le budget de fonctionnement des équipements de proximité. La mise à jour de ce processus est annuelle.

Mme JEMNI présente les trois délibérations en même temps, car elles sont toutes liées.

La DDCT 122 fait état de critères de calcul des dotations d'animation et de gestion locale.

La dotation d'animation est sous-divisée en trois : une dotation pour les travaux urgents, une dotation pour le fonctionnement des conseils de quartier et une dotation pour l'animation locale. Cette dotation est calculée en fonction des critères sociaux, économiques et démographiques, des critères identiques depuis 2009. Dans le 19^e, elle sera de 585 415 €, un niveau presque identique à 2019.

La DDCT 123 rappelle le cadre légal des mairies à disposer de crédits pour des dépenses en investissement. Ce cadre reste inchangé pour 2020. Le montant des dépenses en investissement est de l'ordre de 446 000 €.

La DDCT 124, la plus importante, concerne l'inventaire des équipements inscrits au patrimoine du 19^e ainsi que les modifications pour l'année à venir. Sur Paris, après le 18^e, le 19^e arrondissement est le deuxième à avoir autant d'équipements de proximité. Les nouveautés représentent l'inscription de six jardins inscrits supplémentaires :

- Jardinière de la rue Augustin Thierry
- Jardinière de la rue Compans
- Jardinière de la rue Lally-Tollendal
- Jardinières de la rue Eugène Jumin
- Jardinière du quai de la Garonne
- Jardinières de la placette Crimée

Dans la catégorie « *ensemble d'agrès extérieurs* », sont inscrits les espaces quai de Loire et quai de Metz. Il s'agit de projets d'aménagements votés dans le cadre du budget participatif.

Concernant la petite enfance, trois établissements vont être requalifiés en établissement multi-accueil, avec un mode d'accueil plus souple et diversifié (accueil périscolaire, accueil en urgence, halte-garderie...). Ces requalifications n'entraînent aucune modification du nombre de places dans ces équipements.

Les établissements concernés sont :

- Halte-garderie et crèche familiale, 3 rue de la Solidarité
- Crèche collective, 4 rue David d'Angers
- Crèche collective, 18 quai de la Charente

En ce qui concerne les changements de type et/ou de désignation, des équipements DEVE et DJS vont changer de d'appellation :

- Le square des rues de Tanger-Maroc-Flandre devient « le jardin Luc Hoffman » (DEVE)
- L'aire de jeux boulevard Sérurier devient « l'ensemble d'agrès extérieurs boulevard Sérurier »
- L'aire de jeux boulevard d'Algérie devient « le terrain d'éducation physique d'Algérie » (DJS)

À la demande de la DJS, deux équipements ne seront plus dans l'inventaire :

- Le tennis des sept Arpents qui devient un équipement géré via une convention d'occupation du domaine public.
- L'ensemble d'agrès extérieurs de la place du Colonel Fabien (inscrits dans l'inventaire du 10^e arrondissement).

La direction générale des Services est remerciée.

M. BOHBOT intervient pour souligner que l'inventaire est un marqueur de la démocratie locale. Les équipements sont réellement sous la gestion des élus locaux et conseils d'arrondissement. Il faut noter le travail et les efforts faits par les mairies d'arrondissement pour gérer ces équipements.

La liste des nouvelles jardinières démontre que ces petits espaces verts installés dans le quartier sont une très bonne chose, la voie à emprunter pour réoxygéner les quartiers, les rues. Ces 6 projets de jardinières méritent vraiment de s'y arrêter, et l'effort de la Mairie et des conseils d'arrondissement doit être soutenu. Cette délibération, l'inventaire, est une très bonne chose.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

5. 2019 DDCT 123 États spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2020

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

6. 2019 DDCT 124 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. BOHBOT

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 26 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Retour de M. JOMIER]

M. Roger MADEC et Mme Violette BARANDA, co-rapporteurs :

7. 2019 DLH 56 Réalisation, 10-12 rue des Bois (19^e) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées comportant 60 logements par PAX PROGRÈS PALLAS

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC, Mme BARANDA

Mme BARANDA remercie M. BOHBOT d'avoir noté la décentralisation dans les arrondissements, qui malheureusement ne se fait pas pour tout. Ainsi, la délibération présentée va dans le bon sens, puisqu'il s'agit d'un programme de rénovation de résidence pour personnes âgées, rue des Bois. Cependant, il est dommage d'avoir dû aller pêcher les informations sur cette rénovation prévue depuis longtemps. Une bonne chose : la construction qui devait impacter une partie du jardin ne se fera pas. La Ville de Paris se réservera 19 logements, pour des locataires désignés de son choix. Cette résidence est gérée par le CASVP (le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris), la gestion est directionnelle, la Mairie d'arrondissement n'a pas grand-chose à dire, sinon à se bagarrer pour obtenir de temps à autre, par exemple s des baisses de loyers. Dans le cadre de cette rénovation, il est à regretter qu'une terrasse-toiture ne soit pas végétalisée. Il n'y a pas plus de végétalisation sur le vertical, cela serait revenu probablement trop cher, même si la Ville de Paris intervient pour les travaux à hauteur d'un montant de 28%

Il est souhaité pour la prochaine mandature de décentraliser la gestion de ces résidences pour personnes âgées. Le centre d'action sociale local a reçu cette délibération il y a une heure à peine, il y a encore beaucoup de travail à faire pour obtenir une certaine transparence.

M. DAGNAUD confirme la lutte de la Mairie pour s'opposer à un projet de construction malvenu dans le jardin au cœur de cette résidence. C'est une belle victoire.

M. MADEC souhaite ajouter que la réservation de 19 logements est automatique pour une garantie d'emprunt. La collectivité a 30% de réservation, ce ne sera pas une population qui arrive sur cette résidence. Il est possible de regretter l'insuffisance des travaux réalisés, toutefois la rénovation est conséquente (réfection des pièces d'eau). Il faudra se renseigner au sujet de la végétalisation de toiture, mais tous les immeubles ne permettent pas d'avoir de la végétalisation, cela dépend de la portance de la terrasse.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sophie MINDAY, rapporteure :

8. 2019 DAE 12 Subventions de fonctionnement (126 000 euros) et conventions pour le soutien de vingt initiatives en faveur de la consommation responsable

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. BOHBOT, Mme MINDAY

M. BOHBOT intervient sur le rôle de l'opposition, en cette fin de mandature, après beaucoup de Conseils d'arrondissement et de délibérations. L'opposition s'est faite dans des termes républicains, sa responsabilité est aussi de pointer des projets qui plaisent, des initiatives séduisantes, sans débat politique ou raison de polémique. Il n'y a pas à chercher de faux prétextes. Ce projet lui a plu. Ce sont des projets sur lesquels majorité et opposition peuvent se retrouver. Le projet sera voté. Le seul regret est que le projet concerne beaucoup d'arrondissements de la majorité, et moins de l'opposition municipale. Peut-être que les associations qui portent ces projets ne sont pas présentes dans ces arrondissements.

Mme MINDAY présente la délibération, il s'agit de prendre position sur des subventions d'un plan lié à des associations, des organismes qui ont répondu à l'appel à projet lancé par la Ville de Paris pour une consommation responsable. La Ville de Paris est dans son champ d'action, en matière de consommation responsable, avec des leviers dont la municipalité ne dispose pas, notamment les leviers réglementaires situés au niveau national, ou européen. La délibération porte sur un mode de consommation plus vertueux.

M. DAGNAUD rebondit sur les propos de M. BOHBOT, étant attaché à la courtoisie des échanges et débats. Le rôle positif de l'opposition est salué. Il est important que les élus de sensibilité différente puissent échanger, s'entendre. Il est arrivé de se convaincre les uns les autres. La qualité d'une démocratie est aussi la capacité à s'écouter, à argumenter, à échanger des idées, des projets. Personne n'a à lui seul la vérité révélée de l'action publique. Le rôle d'un maire est de faire vivre cette qualité d'écoute, du débat démocratique.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de Mme FUCHS]

M. Olivier WANG, rapporteur :

9. 2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KONÉ, M. BOHBOT, M. WANG

Mme KONÉ présente les délibérations. L'attachement des Parisiens et Parisiennes aux marchés alimentaires de la ville est connu de tous, en particulier l'attachement des habitants du

19^e. Le succès peut être constaté par la fréquentation de certains marchés. Ce sont des lieux qui comblent le besoin d'alimentation en produits frais, et de lieux de convivialité, pour discuter avec les habitants, tracter. Le groupe écologiste est attentif à la gestion de ces marchés, conscient que les délégataires qui les gèrent ne respectent pas leurs obligations : la valorisation des déchets, l'incitation à lutter contre le gaspillage alimentaire par le don des invendus, ou encore l'interdiction des sacs en plastique, un sujet important. Les habitants interpellent les élus, interloqués de la présence encore conséquente des sacs en plastique sur les marchés, alors que les sacs non compostables, non réutilisables sont interdits depuis un certain temps.

L'autre requête des habitants porte sur des exposants avec des produits de qualité, et questionne l'accessibilité des tarifs des produits bios. Il est aussi important pour la dynamique des marchés de préserver la part de produits alimentaires, par rapport aux exposants textiles.

Le regret exprimé concerne la délégation de service public, qui à Paris passe à deux délégataires au lieu de trois. Le groupe écologiste n'étant pas satisfait du travail actuel, il sera donc vigilant sur la mise en application de ce règlement, surtout sur le plastique.

Il est rappelé qu'en novembre 2018, le groupe écologiste de Paris avait déposé un amendement, rattaché à une délibération, qui demandait la mise en place à Paris d'une expérimentation sur un des 90 marchés alimentaires, pour trouver un nouveau modèle de gestion des marchés. La proposition faite était d'expérimenter la gestion en SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), réunissant la Ville, un gestionnaire de marchés, commerçants et associations de consommateurs, de quartier, pour travailler ensemble. Des retours sont donc attendus sur cette expérimentation, la demande sera remontée au niveau du Conseil de Paris.

En conclusion, la demande des habitants du quartier Rosa Parks, la création d'un marché alimentaire, est réitérée. La demande de ce onzième et nouveau quartier, est soutenue par le groupe écologiste. Au niveau du quartier Danube, le travail fait par les habitants pour redynamiser le marché de la porte Brunet, en grande difficulté, est souligné. Parmi les différentes propositions, on retrouve la demande de produits de qualité des exposants. Actuellement, la majorité des habitants vont au marché de la place des Fêtes, et la mauvaise qualité des produits du marché porte Brunet est l'argument récurrent. Des propositions, comme des stands de restauration, ont été faites. Il y a une vraie recherche à faire, car il serait dommage de perdre ce marché qui date d'une dizaine d'années.

M. BOHBOT estime que ces deux délibérations sont très techniques et juridiques. Il s'agit d'une modification du règlement, et de l'attribution de délégation de service public. Ces délibérations disent que l'on passe à deux secteurs, au lieu de trois, la Mairie attribue une nouvelle délégation de service public, aucun nouvel acteur n'entre sur le marché. Les deux sociétés sortantes sont reconduites. Le règlement va dans le bon sens, il vise à encourager l'innovation, favoriser l'utilisation de véhicules propres, la fin des sacs en plastique, la suppression des pailles, à rechercher l'utilisation de camions au gaz naturel, etc. Il y a, dans le document, une volonté de favoriser l'innovation et l'intégration de marchés dans des modes de consommation plus conformes.

Trois sujets sont pointés, trois interrogations précises :

1. L'augmentation de la redevance, surprenante. Elle peut s'expliquer par la demande faite aux commerçants concessionnaires d'avoir des véhicules plus propres, des contraintes de recyclage, des changements. Mais il ne reste désormais que deux acteurs historiques ; ces deux acteurs majeurs vont se trouver favorisés. Pourquoi cette augmentation de la redevance ?
2. Une inquiétude sur les espaces de convivialité, qui risquent d'entrer en concurrence avec les commerces de restauration du quartier. Le risque est-il sondé ?

3. Quels sont les leviers à la disposition de la Mairie pour veiller à ce que les prix n'augmentent pas trop, notamment pour les produits en circuit court, locaux ? Quels sont les mécanismes mis en place pour tenter d'empêcher une augmentation ?

Pour M. WANG, cette délibération est très importante. En effet, il y a un passage de trois délégataires à deux. Par le passé, c'étaient quatre délégataires. Pourquoi cette baisse progressive ? Parce que les délégataires ont eu plus d'obligations (en termes de déchets, circuits courts, bâches, nouveaux véhicules). Réduire les délégataires, c'est augmenter le chiffre d'affaires. C'est l'une des raisons de cette diminution. Les délégataires ont plus de choses à faire. Dans l'arrondissement, un investissement de plus d'1 million d'euros sera fait dans les années à venir. La durée de ces délégations sera aussi augmentée, de 4 à 6 ans, pour les inciter à investir davantage. Voilà la réponse à la première question. La question, au-delà de la redevance, porte sur ce que les délégataires doivent faire pendant la durée de la délégation.

Cette nouvelle convention apporte de bonnes choses.

Par rapport à l'inquiétude quant à la concurrence, il est rappelé que le marché se déroule deux à trois fois par semaine, en matinée. Ce n'est pas une concurrence permanente. Les commerçants de proximité ont aussi besoin d'activité dans le quartier. Le marché peut créer plus d'animation, et attirer une autre clientèle. Ce sera profitable aux commerçants.

Sur le dernier point, concernant les leviers pour contrôler les prix. Il y a l'offre et la demande, il est impossible pour la Mairie d'indiquer aux commerçants un plafond de prix à ne pas dépasser. Ce sont les commerçants qui fixent les prix de leurs produits, en fonction de la concurrence.

Pour répondre à Mme KONÉ, l'avis est partagé, il faut rester attentif à ce que les délégataires feront sur les marchés. Par rapport aux sacs plastiques, l'obligation et l'interdiction à ne plus utiliser de sacs plastique sont dans la convention à signer et le règlement intérieur. Les commerçants sont aussi encouragés à acheter les sacs recyclables.

Par rapport à la sélection et la diversité des commerçants : les délégataires ont un réseau de partenaires (Rungis, etc.) pour recruter justement des commerçants qui manquent de marchés. Il est indiqué dans la convention d'envoyer tous les mois une liste de commerçants qui souhaitent s'installer sur des marchés. Tout ceci est indiqué dans la convention.

Concernant l'animation, en effet, il y a besoin de mieux dynamiser les marchés (Curial, Danube). Les délégataires auront plus de moyens pour animer les marchés (sites internet, datas), attirer et diversifier.

M. DAGNAUD précise que la nouvelle délégation de service public permettra la redynamisation de tous les marchés (Curial, Brunet), et de continuer à avancer sur la création prévue du marché dans le quartier Rosa Parks. Il y a encore quelques étapes de travail à mener à bien.

Mme MINDAY revient sur le sujet des sacs plastique, emblématique. Les sacs plastiques non réutilisables sont interdits depuis juillet 2015. L'interrogation est que le règlement des marchés est ambitieux, doté d'objectifs vertueux auxquels le groupe adhère. Mais quels sont les moyens effectifs de contrôle que se donnent les délégataires ? Là est l'interrogation. Le sujet est emblématique car, sur les marchés du 19^e, il y a encore une quantité de sacs plastique en circulation, cela se voit.

M. DAGNAUD répond qu'une délégation de service public n'est pas un chèque en blanc. Il y a un processus de travail, de dialogue, parfois une émulation qui permet de préciser les objectifs, les engagements à tenir, les exigences sur les marchés à gérer. Le dialogue a été de qualité, constructif, avec des interlocuteurs à l'écoute.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

10. 2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. BOHBOT, M. WANG

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI et Mme Andrea FUCHS, co-rapporteuses :

11. 2019 DDCT 142 Subvention (15000 euros) à l'association SOCRATE pour le financement du développement de l'accompagnement scolaire dans le 19^e (primaires et collèges) par le mentorat de bénévoles lycéens

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MERZI

Mme MERZI présente la délibération. L'association Socrate, association des lycéens solidaires pour la réussite éducative, s'inscrit dans une démarche d'accompagnement à la scolarité, dans les QPV et les réseaux REP+ de Paris, autour d'actions de prévention du décrochage scolaire de primaires et de collégiens. Son mode d'action s'inscrit autour de mentorat lycéen et l'organisation de tutorat hebdomadaire, conduit par des lycéens bénévoles, encadrés par les responsables de l'association. En 2018-2019, l'association a accompagné à Paris plus de 180 enfants et adolescents, du CP à la 3^{ème}, grâce à l'engagement bénévole de 160 lycéens de la seconde à la terminale, et, dans le 19^e, notamment à l'école Manin dans le quartier de la Solidarité, et à l'école Georges Rouault. 13 enfants de CM1 et CM2 sont suivis depuis plusieurs années. Dans le cadre du plan d'action « quartiers populaires » de la Ville de Paris, l'association Socrate propose d'étendre ses actions d'accompagnement à la scolarité dans les QPV et les REP + du 19^e, en passant d'un à cinq nouveaux établissements, ce qui représenterait 70 enfants supplémentaires accompagnés chaque semaine. Le déploiement sera en deux parties, cohérent avec le REP Georges Rouault, en intégrant les écoles Manin, Cheminets et les deux groupes du collège Rouault, ou alors un déploiement en appui au multi-collège Bergson/Pailleron, en développant l'accompagnement hebdomadaire dans chacun des collèges, et les deux écoles élémentaires du réseau Armand Carrel et Pierre Girard.

M. DAGNAUD salue cette très belle initiative et salue la directrice de l'association Socrate, présente dans le public.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

VŒUX

12. V192019030 Vœu Présenté par Bruno Lapeyre et Léa Filoche, élu-es du groupe Génération.s, relatif à la Vache Bleue

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. LAPEYRE, M. MADEC, M. BOHBOT

M. LAPEYRE présente le vœu, qui attire l'attention sur la situation de la Vache bleue, une association ancrée dans le quartier depuis 1993. Installée le long de la petite ceinture, sous les voûtes, beaucoup d'occasions sont offertes au public de la fréquenter. Presque toutes les semaines, l'association organise une manifestation, ouvre des activités et son jardin pour le public. L'association est dans une situation d'urgence, sa convention d'occupation s'arrêtant le 31 décembre. Il lui a été notifié, par SNCF Réseau et la voix de son gestionnaire, que les critères avaient changé depuis 1993. Il y a un appel d'offres, car une mise en concurrence est obligatoire, mais les critères sont avant tout économiques. Or, la valeur de cette association n'est pas économique, ni financière. Elle apporte de la richesse à tout le quartier, à cette partie oubliée. Avant 1993, ce passage était une décharge publique. Ce sont des gens engagés dans le quartier qui l'ont fait revivre. Ils ont permis que les squatteurs présents disparaissent, car ils ont ramené de la vie de quartier. C'est la raison pour laquelle il est demandé de voter ce vœu, afin d'appeler la Maire de Paris à intervenir auprès de SNCF Réseau pour que les modalités de la convention soient modifiées et restent celles qui, jusqu'à présent, faisaient que l'association occupait les lieux. Elle le mérite.

M. MADEC ajoute que la situation est bien connue du 19^e. En 2015, SNCF Réseau, qui porte les actifs de la SNCF, a confié la gestion des lieux à Nexity, et conformément à la disposition légale, a souhaité une mise en concurrence d'occupation des lieux. SNCF Réseau a voulu mettre fin à cette convention il y a quelques mois. Il y a une porte de sortie à saisir pour La Vache bleue, car il est indiqué que les candidatures valorisant la petite ceinture pourraient avoir une prolongation, pour un an. La Mairie de Paris a été saisie sur le sujet, pour trouver une solution. Les représentants de SNCF Réseau ont plusieurs lieux sur la petite ceinture dans Paris. Le point sera évoqué avec le soutien de la Mairie du 19^e.

M. DAGNAUD confirme le soutien apporté à La Vache bleue, sur sa valeur ajoutée, son implication dans la vie sociale et culturelle de ce quartier. La Mairie a multiplié les initiatives auprès de la SNCF, et relayé cette mobilisation. Ce vœu souhaite stabiliser, dans un cadre légal. Plus globalement, il faut que le réaménagement à venir des voûtes laisse place à des activités culturelles, solidaires, circulaires. Leur modèle économique est fragile, mais contribue à la vie locale.

Le vœu est soumis avec un avis favorable de l'exécutif.

Explication de vote : M. BOHBOT apporte son soutien à La Vache bleue, connaissant bien cette partie de l'arrondissement. En 30 ans, le changement opéré par l'installation de l'association dans ce quartier est visible. La présence de l'association est apaisante, il y a de l'activité le soir. Il est souhaité qu'elle reste, la déplacer n'est pas forcément une bonne idée. Le soutien de l'opposition est manifesté.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13. V192019031 Vœu relatif aux personnels ASEM dans les écoles maternelles du 19^e arrondissement. Sur proposition de François Dagnaud et Yasmina Merzi. Déposé par Roger Madec, Sergio Tinti et Léa Filoche.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme MERZI, M. BOHBOT

Mme MERZI présente le vœu, soutenu par la majorité. La situation des ASEM a été évoquée lors de la communication de rentrée. Les ASEM représentent le personnel dans les écoles maternelles, en lien direct avec les enfants, en dialogue avec les parents, les enseignants. Faisant partie intégrante de la communauté éducative, ce sont des éléments piliers, indispensables au bon fonctionnement des écoles maternelles. Leur rôle est important au quotidien, auprès de chacun des enfants qui en ont besoin, comme dans les classes. L'absence d'une ASEM dans une école génère des difficultés de fonctionnement, vite déstabilisantes pour les équipes et la communauté éducative. Il est difficile d'appréhender les enfants dans les classes quand il n'y a pas d'ASEM. Aujourd'hui, la Ville de Paris prévoit une dotation d'ASEM chaque année, équivalant au nombre de classes, qui correspond à 10% des effectifs. La dotation est globalement adaptée aux arrondissements. Dans le 19^e, elle s'avère insuffisante.

Ce vœu a vocation à imposer le rôle des ASEM, soutenir leur valeur dans les écoles.

Depuis plusieurs années, la Mairie se mobilise pour que cette dotation initiale soit complétée. Chaque année, la Mairie a réussi à obtenir six équivalents temps plein pour compléter leur absence dans les écoles maternelles.

La nouvelle est arrivée aujourd'hui d'un renforcement de la brigade de remplacement, avec sept équivalents temps plein, ce qui permettra de maintenir le cadre de fonctionnement des ASEM. En parallèle, il convient de travailler sur leurs missions, sur une meilleure compréhension, et une meilleure organisation de leur travail, de leur rôle au sein des écoles, en lien avec l'Éducation nationale. Il faut éviter d'identifier une ASEM à une classe, mais plus un pôle d'ASEM à une école, rattaché à toutes les classes, afin de ne pas déstabiliser en cas d'absence.

M. BOHBOT estime que ce n'est pas le fond du sujet qui est un problème, mais ce qui n'est pas clair, c'est le destinataire de la demande, à qui elle est adressée. Il semble que ce soit la Ville de Paris que la demande est faite, et cela n'apparaît pas clairement dans ce vœu, surtout en conclusion. Il faudrait clarifier, selon lui.

M. DAGNAUD conclut sur l'objet du vœu, qui s'adresse à l'administration parisienne. L'objectif est de pallier dans les meilleurs délais l'absence éventuelle des personnels ASEM. Il faut construire des réponses à court terme, afin de renforcer les moyens de remplacement. Sur tous les niveaux, le travail engagé se poursuit.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de vœu mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Voeu retiré : V192019032

M. DAGNAUD indique que le vœu ramène à une situation souvent évoquée dans ce Conseil d'arrondissement, la situation de la rue de Bellevue. Après plusieurs mois, à la faveur d'une campagne de sondage du sous-sol, le Maire a obtenu qu'un arrêté soit pris, pour restreindre la circulation rue de Bellevue aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. L'arrêté a un fondement juridique, sur la base de la campagne de sondage de l'évolution du sous-sol. Les riverains seront informés, comme les usagers de la rue de Bellevue. Le passage des bennes de collecte des ordures ménagères fait l'objet d'une dérogation. L'arrêté est pris pour un an, le temps de s'assurer de la situation du sous-sol de la rue de Bellevue. L'arrêté sera donc publié et en vigueur dans les prochaines semaines, à la faveur de cette campagne de sondage.

Au-delà de la situation ponctuelle rue de Bellevue, remettant en cause la stabilité du sous-sol et la sécurité des riverains, la Ville, engagée dans la transition écologique, est confrontée à un enjeu majeur. La question de l'approvisionnement du cœur de ville est une question qui doit mobiliser les élus. Il faut essayer d'être pionnier. Le e-commerce explose, avec ce qu'il induit en livraisons à domicile. Sans ce contexte, il faut repenser toute la chaîne de distribution et d'approvisionnement du cœur de ville. Il sera de moins en moins supportable de voir d'énormes camions près des supermarchés. Les grands opérateurs de la distribution ne le feront pas spontanément. La puissance publique, municipale, devra assumer ce travail de conviction, voire de pression, une bataille à porter. Le vœu est retiré mais la vigilance reste entière.

14. 2019 DDCT 144 Immeuble communal 1, rue de la Solidarité (19ème). Attribution d'aide en nature, fixation du loyer et signature d'un bail pour la mise à disposition de locaux au profit d'une association.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

15. 2019 DLH 72 Réalisation 18 avenue de Porte de la Villette (19e) d'un programme de création de 6 logements PLUS supplémentaires au sein d'une résidence étudiante comportant 112 logements par RATP Habitat

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

16. 2019 DLH 121 Réalisation 27-31 avenue de Flandre (19e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 14 logements PLS et 40 logements intermédiaires par France Habitation.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et Mme Halima JEMNI, co-rapporteurs

17. 2019 DVD 82 Porte de Pantin (19e). Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un espace de distribution urbaine par Sogaris.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 27 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 M. DAGNAUD

18. 2019 DLH 95 Location de l'immeuble 10-12, rue des Bois (19e) à Pax progrès Pallas - Bail emphytéotique

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et M. Dan LERT, co-rapporteurs :

19. 2019 DLH 36 Subvention pour l'installation et l'exploitation, par la SAS ENERCITIF, de centrales photovoltaïques sur des toitures de PARIS HABITAT, ELOGIE SIEMP et la RIVP

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

20. 2019 DEVE 131 Dénomination « jardin promenade Cesária Évora» attribuée à la promenade située rue Cesária Évora, entre la rue d'Aubervilliers et le quai de la Gironde (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

21. 2019 DEVE 145 BP « Cultiver en ville » - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, rue Ella Fitzgerald (19e) pour l'association « Potager 21 » et financement des travaux

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

22. 2019 DFPE 6 Concilier vie familiale et vie professionnelle / Parrainage de proximité - Subventions (45.000 euros) et 1 avenant et 1 convention à 2 associations pour leurs actions dans les 13e, 18e, 19e et 20e.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23. 2019 DFPE 35 Subventions (4 618 937 euros), prorogation avenants n°1, avenants n°2, n°3 et conv pluriannuelle d'objectifs à l'association Crescendo (11e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

24. 2019 DFPE 50 Subvention (61 899 euros) prorogation et avenant n°3 à l'association La Nouvelle Etoile des Enfants de France (5e) pour la crèche collective A Petits Pas (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

25. 2019 DFPE 51 Subvention (82 154 euros) prorogation et avenant n°3 à l'association Plaisir d'Enfance (19e) pour la structure multi-accueil le Nid des Tout Petits (19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

26. 2019 DFPE 52 Subventions (6 313 304 euros), prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27. 2019 DFPE 60 Subventions (9 101 109 euros) prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2019 DFPE 83 Subvention (2.802.094 euros), prorogation et avenants n°2 et 3 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

29. 2019 DFPE 98 Subventions (3.583.705 euros) prorogation, conventions et avenants 2 et 3 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10e pour 16 établissements d'accueil de la petite enfance

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

30. 2019 DFPE 170 Subvention (438 869€) prorogation et avenants n° 3 avec l'association Estrelia (19e) pour ses trois établissements de la petite enfance.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

31. 2019 DU 222 Classification d'une nouvelle voie du 19e arrondissement au titre des droits de voirie.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Adji AHOUDIAN, rapporteur :

32. 2019 DASES 171 Subventions (9 500 euros) et avenants N°4 et N°1 avec trois associations relatives à la mise en œuvre d'actions de prévention, inscrites dans le cadre de la politique de la ville.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

33. 2019 DASES 209 Subventions (24 500 euros) et conventions avec douze associations dans le cadre de la politique de la ville.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

34. 2019 DDCT 78 Subventions (43.867 euros) et conventions à 11 associations porteuses de 11 emplois d'adultes relais dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

35. 2019 DDCT 126 Subventions (198 000 euros) et conventions à 79 associations pour le financement de 84 projets dans les quartiers politique de la ville - 3ème Enveloppe 2019 et dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

36. 2019 DDCT 128 Subventions (90 000 euros) pour le développement d'usages positifs sur l'espace public à 15 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires parisiens

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Gabriel GAU, rapporteur :

37. 2019 DJS 167 Subventions (15.500 euros) au titre de la jeunesse à 7 associations et quatre conventions annuelles d'objectifs (18e, 19e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure :

38. 2019 DASES 192 Subvention (354 924 euros) et convention pluriannuelle avec la fondation L'Élan Retrouvé, gestionnaire du CAJM (Centre d'Accueil de Jour Médicalisé) Atypique Le Relais.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

39. 2019 DDCT 91 Subventions au titre des fonds du Maire du 19ème arrondissement (22.000 euros) à sept associations et au Centre d'action sociale de la Ville de Paris

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

40. 2019 DASES 227 Subventions (13 500 euros) à trois associations pour des actions d'animations de la vie sociale, convention avec l'association Necker - Falguière.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Tatiana POUDIOT et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteurs :

41. 2019 DASES 206 Subventions (8 500 euros) à trois associations (AD'REV, IVT, Silhouette) et convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles PH

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Dan LERT, rapporteur :

42. 2019 DAE 18 Subventions (98 000 euros) et conventions avec sept structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

43. 2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sophie MINDAY, rapporteure :

44. 2019 DPE 24 Renouvellement de la convention avec l'Eco-organisme ECO-DDS

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

45. 2019 DVD 46 Subventions (279 000 euros) et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT, rapporteur :

46. 2019 DAC 72 Budget participatif : Mise en œuvre du projet « Street art et expression libre dans le 19e ». Subvention (165.000 euros) et convention avec l'EPCC Centquatre (19e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

47. 2019 DAC 156 Subvention (55.000 euros) et avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

48. 2019 DAC 369 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Petits Riens (19e).
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

49. 2019 DAC 722 Subvention (2.500 euros) à l'association Compagnie La Déferlante dans le cadre de l'action culturelle locale du 19e
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

50. 2019 DAC 778 Convention de mise à disposition entre la Ville et l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation sur le site

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Éric THÉBAULT et M. Adjil AHOUJIAN, co-rapporteurs :

51. 2019 DAC 794 Subventions (1.000 euros) à l'association de prévention du site de la Villette (APSV) au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (19e) de la Politique de la Ville et signature d'un avenant à la convention

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

52. 2019 DAE 240 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 euros) et conventions avec les kiosquiers

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur :

53. 2019 DAE 272 Activités commerciales sur le domaine public - convention d'occupation du domaine public pour deux kiosques commerciaux square Claude Bernard, entrée rue Césaria Evora (19e) avec la SCI-Commerces

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

54. 2019 DAE 210 Budget participatif - Subvention (105 000 €) et convention avec la Mission Locale de Paris pour aménagement d'un site (19e)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteurs

55. 2019 DAC 271 Subventions (242.000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

56. 2019 DASCO 81 Divers collèges - Dotations (1 400 000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

57. 2019 DASCO 93 Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

58. 2019 DASCO 94 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (347 165 euros), subvention d'équipement (8 000 euros) et subventions pour travaux (34 006 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

59. 2019 DASCO 96 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

60. 2019 DASCO 97 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 euros)

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

61. 2019 DASCO 99 Collèges publics parisiens - Subventions (549 151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteurs :

62. 2019 DASCO 82 Subventions (266.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Philippe NAWROCKI, rapporteur :

63. 2019 DJS 30 Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Philippe NAWROCKI et M. Adjil AHOUJIAN, co-rapporteurs :

64. 2019 DJS 1 Subventions (39.728 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

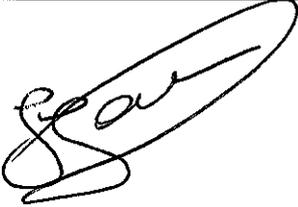
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 28 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h00.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 05 novembre 2019 à 20h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD